



ORDRE DES AVOCATS DE GUINEE

Cabinet du Bâtonnier

Conakry, le 21 juin 2025

COMMUNIQUE DU BARREAU DE GUINEE RELATIF A L'ENLEVEMENT DE MAITRE MOHAMED TRAORÉ, ANCIEN BATONNIER

Le Barreau de Guinée prend acte de la libération de Maître Mohamed TRAORÉ, avocat au Barreau de Guinée, ancien Bâtonnier de l'Ordre, victime d'un enlèvement dans la nuit du 20 au 21 juin 2025, aux environs de 2h du matin, à son domicile privé, dans des conditions d'une extrême violence et d'une brutalité inqualifiable.

Selon les témoignages concordants, au moins sept (7) individus armés, cagoulés et lourdement équipés, ont escaladé le mur d'enceinte du domicile de Me Mohamed TRAORÉ avant de forcer la porte d'entrée. Une fois dans la concession, ils ont agressé physiquement l'une de ses filles en la giflant, avant de s'en prendre à l'avocat lui-même, qu'ils ont également giflé, injurié puis embarqué de force dans un véhicule Toyota V8, l'un des deux véhicules utilisés pour cette opération.

Maître TRAORÉ venait tout juste de regagner Conakry après un pèlerinage à la Mecque.

Au cours de sa séquestration, il a été allongé au sol puis cruellement fouetté. Le chef présumé de l'opération a donné l'ordre explicite de ne pas interrompre les coups avant d'atteindre cinq cents (500) flagellations. Le dos de Maître TRAORÉ est couvert de plaies, signes manifestes des sévices subis.

Son visage a été couvert de force à l'aide d'un habit dans une tentative manifeste de l'asphyxier. Il a ensuite été roué de coups, menacé de mort, injurié avec des propos à caractère communautariste, et a entendu des menaces explicites du type : « **on va te crever les yeux** » ; « **si ça ne tient qu'à moi, je le tue et puis c'est fini** ».

Ses agresseurs lui ont clairement signifié qu'il ne s'agissait que d'un « **avertissement** », lui reprochant notamment sa démission du Conseil National de la Transition (CNT) ainsi que ses prises de parole publiques et ses écrits critiques.

Selon un témoin rencontré sur place, l'un des assaillants portait un pantalon d'uniforme semblable à celui de la gendarmerie nationale.

Après ces actes de torture et de séquestration, Me Mohamed TRAORÉ a été abandonné dans un état d'inconscience dans une cour à Bangouyah, préfecture de Coyah. Il n'a dû son salut qu'à une intervention rapide, ayant permis son évacuation vers un lieu sécurisé pour y recevoir les soins médicaux d'urgence requis par son état.

Le Barreau de Guinée condamne avec la plus grande fermeté cet acte d'une gravité extrême, constitutif d'enlèvement, de torture, de violences volontaires aggravées, de séquestration, et d'atteintes manifestes à la dignité humaine.

Cet acte porte une atteinte intolérable à l'indépendance de la profession d'avocat, aux libertés fondamentales garanties par la Charte de la transition, et jette une ombre sombre sur la crédibilité de l'État de droit en République de Guinée.

Le Barreau exige que toute la lumière soit faite, sans délai, sur les auteurs, exécutants, complices et commanditaires de cette opération ignoble.

Il requiert l'engagement immédiat de poursuites judiciaires effectives, indépendantes et impartiales.

Les circonstances entourant cette opération, notamment la présence d'individus en tenue partielle, l'usage de moyens logistiques sophistiqués, la nature ciblée des menaces proférées et le fait que les assaillants aient traversé plusieurs points de contrôle tenus par les forces de défense et de sécurité sans être inquiétés permettent d'exclure toute hypothèse de banditisme ordinaire. Ces éléments laissent au contraire présumer une opération planifiée, exécutée avec des complicités actives ou passives au sein de structures étatiques.

Le Barreau de Guinée rappelle solennellement que l'avocat est un acteur essentiel de la justice, protégé par les instruments internationaux auxquels la Guinée est partie, notamment les Principes de base relatifs au rôle du Barreau adoptés par les Nations Unies. Toute atteinte à son intégrité physique ou morale est une atteinte directe à la justice et aux droits des citoyens qu'il défend.

Le Barreau de Guinée, comme toujours, ne cédera à aucune intimidation contre ses membres. Chaque avocat menacé verra toute la profession se lever pour défendre son honneur, son intégrité et les principes fondamentaux de l'État de droit.

Une Assemblée Générale Extraordinaire du Barreau sera convoquée dans les prochains jours pour délibérer sur les actions à entreprendre.

Nous appelons la communauté nationale et internationale, l'Union Internationale des Barreaux, la Conférence Internationale des Barreaux de tradition française (CIB), la Conférence des Barreaux de l'UEMOA, les

Barreaux africains et étrangers, les ordres professionnels, les magistrats épris de justice, les institutions régionales, les ONG de défense des droits humains, à demeurer vigilants et à manifester leur solidarité.

Le Barreau de Guinée exprime son entière solidarité à Maître Mohamed TRAORÉ, à son épouse, à ses enfants et à l'ensemble des confrères engagés pour la défense des libertés.

Nul ne fera taire la justice.

Quand les avocats se lèvent pour défendre le droit, aucune tyrannie ne peut prévaloir.

LE BATONNIER PAR INTERIM

Maître Faya Gabriel KAMANO